

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2026
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2022
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 03-2026, abrogeant le règlement numéro 02-2022, édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.**

Ledit règlement 03-2026 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 14 avril 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 14 avril 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 14 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 avril 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière